

REGIME INDEMNITAIRE : QUELQUES MIETTES...

POUR MIEUX FAIRE PASSER LA REFORME DES RETRAITES ?

Réunis lors d'une concertation ministérielle le 22 Juin, les organisations syndicales des Assistants Sociaux et des Conseillers Techniques ont pu prendre connaissance de la politique indemnitaire envisagée par le Ministère de l'Education Nationale.

Le **premier tour de passe-passe** a consisté à organiser un échange sans avoir connaissance du montant de l'enveloppe allouée mais uniquement sur la base d'une promesse d'une « *augmentation conséquente* » de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration Publique). Le **second tour de passe-passe** est de considérer comme une nouvelle formidable reconnaissance par la DGAFP de l'inégalité criante entre les régimes indemnitaires des AS et CT des différents ministères, et la reconnaissance enfin le Ministère de l'Education Nationale de l'inégalité entre académies. Aucun AS ne sera surpris en lisant que notre ministère est celui attribuant la plus faible indemnité I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), un écart allant de + 40 % à + 118 %.

Cette inégalité a été depuis longtemps dénoncée par le **SNFOASEN** et rappelée à toutes occasions lors des audiences et autres groupes de travail.

Par conséquent le **troisième tour de passe-passe** consistant à demander aux organisations syndicales de choisir entre une revalorisation des socles pour diminuer l'inégalité interministérielle et/ou une revalorisation des montants les plus modestes de l'IFSE du Ministère de l'Éducation Nationale ne vient que confirmer le système inégalitaire et arbitraire du RIFSEEP, déjà dénoncé par le SNFOASEN .

Que peut donc signifier une revalorisation du régime indemnitaire à l'heure où le traitement de base n'a pas connu d'augmentation depuis 2010 (exception faite de l'aumône de 2017) en raison du gel de la valeur du point d'indice ? Le gouvernement envisage de le geler jusqu'en 2022 (merci PPCR, un protocole que **FO** a refusé de signer), alors qu'entre

2010 et 2022 la hausse des prix devrait avoisiner 17%, ce qui impactera inévitablement notre pouvoir d'achat. Ce ne sont pas quelques euros d'IFSE supplémentaires qui compenseront cette perte alors que la réforme des retraites -de nouveau d'actualité - amplifierait la paupérisation des personnels compte tenu des mesures phares dénoncées par FO (système par points, prise en compte de la totalité de la carrière et non plus des 6 derniers mois, fin des bonifications familiales...).

Dans cette situation, le SNFOASEN a signifié au ministère sa position :

« Avant tout, nous déplorons l'envoi tardif des documents préparatoires au groupe de travail et l'absence de connaissance du montant de l'enveloppe indemnitaire allouée par la DGAFP au Ministère. En outre, la poursuite de la réforme des retraites annoncée par le Président de la République ne peut que nous inquiéter sur les intentions du gouvernement, à savoir appâter et distraire avec une petite revalorisation indemnitaire, qui ne comptera pas dans le calcul des retraites, pour mieux poursuivre sa politique de gel des salaires, de baisse de pouvoir d'achat et de baisse drastique des pensions. Le **SNFOASEN** ne cèdera pas au chant des sirènes ministérielles. Choisir entre l'égalité indemnitaire interministérielle ou l'égalité indemnitaire académique, voire opter pour un mixte des deux, ne correspond pas au souhait des personnels. Nous sommes porteurs d'un mandat : **celui de l'abandon du RIFSEEP pour l'intégration totale des indemnités au traitement, à travail égal, salaire égal un seul statut, un seul traitement, une carrière sur tous les grades jusqu'au dernier échelon, abandon de PPCR et augmentation immédiate du point d'indice de 18% pour récupérer la perte subie depuis 2010.** »